L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 15 JUILLET 1865. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN. 15 JUILLET.

On trouvera à la deuxième page, les nouvelles que contenait notre édition d'hier soir; les départs de navires et de bateaux, des ventes par le sherif et les encanteurs, ainsi que nombre de nouvelles annonces, qui n'ont pu trouver place à la 1ère page.

Ventes à l'encan de ce jour.
Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Sherif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, trois terrains situés dans le Quatrième District, contigus, et faisant face à l'Avenue Washington, avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Par A Boligny—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un terrain avec une maison, à l'encoignure des rues Constance et Thalie; huit terrains dans l'îlet borné par les rues Annunciation, Thalie, Erato et Constance, provenant de la succession Veuve Louis Foucher.

Par S Guinault—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un lot de terre avec une maison en bois, face à la rue des Ursulines—Aussi, trois lots de terre contigus, dans le Premier District, face à la rue de la Commune, entre Romain et Prieur, avec une maison en bois—ensemble avec trente quatre actions du fonds capital de la Banque des Citoyens.

Par E Segel & Co—à leurs salles d'encan, chapeaux et chaussures.

Par F Fernandez—à ses magasins d'encan, marchandises sèches, souliers, bas, chemises, meubles, &c.

Par D E Morphy—au magasin 47 rue des Magasins, bœuf maigre nouveau.

Par G Léaumont—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, scrip d'assurance du "Home".

Par McCerren & Landry — dans leur salle d'encan, meubles.

Par W P Vincent — au No 16 de la rue de Chartres, marchandises sèches et chapeaux de paille de Campêche.

Par J P Bobeneau—au coin des rues Magazine et Gravier, corde, tabac, biscuits pilote, &c.

TRAIT CARACTERISTIQUE
DE
POLITIQUE KENTUCKIENNE.

Au banquet donné au général Sherman à Louisville, plusieurs discours ont été prononcés par des hommes éminents, mais aucun de ces orateurs n'a prononcé un mot de politique courante.

L'honorable James Guthrie qui passe pour le plus fin démocrate des Etats-Unis, s'est borné à préconiser une forme de gouvernement dont la puissance a été prouvée par la guerre même. Les institutions républicaines ont résisté à des attentats qui auraient pu les détruire, et après cette grande épreuve, a ajouté M. Guthrie, on est autorisé à dire que le gouvernement fédéral a une grande mission, et qu'il ne dépendra pas du monde avant de l'avoir accomplie. Comme on le voit, ces idées sont générales et ne touchent en rien aux questions brûlantes de l'époque.

Ce que M. Guthrie n'a pas dit a été passé sous silence par le général Blair, qui s'est occupé longuement de la gloire acquise par l'armée du Tennessee dont il faisait partie, qu'il en a tracé l'historique, mais en se gardant bien de parler de reconstruction ou de restauration, de franchise électorale ou de politique présidentielle.

Les majors généraux Logan et Palmer ont été tout aussi réservés et chacun d'eux s'est borné à célébrer les hauts faits de l'armée de Sherman, de cette armée qui en traversant le Sud en divers sens, a porté le plus grand coup à la Confédération.

Enfin l'hôte fameux du banquet kentuckien, le général Sherman lui-même, qui cependant ne se gêne guère dans l'émission de ses idées, aurait pourrions être aussi dans l'émission de ses invectives contre les hommes qu'il déteste, n'a pas été plus hardi que les autres orateurs sur le terrain de politique dont s'occupe en ce moment la presse des Etats Unis au Nord et au Sud. C'est là, selon nous, un trait caractéristique de cette réserve kentuckienne que la publicité des opinions n'effraye pas, mais qui [illegible] beaucoup d'ouvrages dont le résultat peut être une perte de crédit, d'influence ou de puissance dans le gouvernement général du pays. M. Guthrie aime immodérément la faveur et le pouvoir; de là sa prudence et sa retenue, prudence et retenue qu'il avait imposées à son entourage et dont ses convives et le général Sherman ont senti le poids au banquet de Louisville.

Nouvelles de Washington.

Le pouvoir de pardon conféré aux avocats de District.

Nous lisons dans une correspondance du 5 juillet de Washington:

Le président vient de prendre une importante mesure pour se décharger d'une portion du lourd fardeau de la routine des affaires exécutives. Afin de faciliter l'expédition des affaires publiques, le président, après consultation avec l'avocat général, a autorisé les avocats de district des Etats-Unis des divers districts, agissant de concert avec les gouverneurs des Etats respectifs, à pardonner comme il le ferait lui-même, sur la demande de personnes sujettes à être accusées et condamnées devant les Cours de District, pour actes ressortant de la rébellion, pourvu que l'avocat de District soit convaincu que la partie postulante mérite sa grâce. Les avocats de District, naturellement, s'enquerront des circonstances particulières à chaque affaire et en rendront compte de leur valeur devant le grand jury.

Ils auront en conséquence à même de décider si la partie postulante est digne ou non de pardon. La quantité de travail qui a surchargé le Président en ayant recours à cette mesure peut s'estimer par le fait que dans l'Etat du Maryland seul, le maréchal prévôt de Baltimore a remis à l'avocat de District les noms de 4,000 personnes résidant dans cet Etat, toutes sujettes à accusation et condamnation. Si cet arrangement n'eut pas été pris, toutes ces personnes, pour être pardonnées, se seraient adressées au Président, et par cette mesure, environ 50 personnes seulement, des meneurs de cet Etat, [illegible] tels que Bradley Johnson, McCausland et Harvey Gilmore, seront traduits devant les tribunaux, et même après leur procès, ils pourront demander leur pardon, comme il est dit ci-dessus. D'autres exécutions de même nature seront adoptées par le Président, pour s'affranchir de quantité de soins non indispensables, et cela lui procurera plus de temps pour s'occuper des affaires générales du pays.

On trouve dans la même correspondance les trois paragraphes qui suivent:

Les prix scandaleusement exorbitants adoptés par les directeurs du télégraphe transatlantique sont [illegible] considérablement dénoncés [illegible] comme une taxe outrageante. On démontre [illegible] qu'une demande de $1... en or pour un message de 20 mots, [illegible] la date, la signature et l'adresse, et qui réduit le message à 16 mots, est le double de ce qui serait dû [illegible] raison libérale. La compagnie [illegible] à envoyer à donner [illegible] et il faut dire qu'elle réduise son tarif.

La population catholique de Washington a considérablement augmenté dans ces quatre dernières années, et cette population porte beaucoup d'attention à ses écoles, [illegible] et maisons d'enseignement [illegible] libéralement dotés et tous ces bâtiments [illegible].

Dimanche dernier l'archevêque Spalding de Baltimore a officié aux cérémonies inaugurales de la dédicace de la nouvelle église catholique de l'Immaculée Conception, dans la partie Nord de la ville. Le véritable patron est l'hôte de Mme Douglas qui a toujours été, par son honorabilité éminente, la reine de la société de Washington. On a ce que dans ses derniers temps, [illegible] que, depuis la mort de son mari, elle a ouvert sa maison pour y recevoir des visiteurs et des hôtes.

GLACE ARTIFICIELLE—Nous avons reçu de la manufacture de glace louisianaise un magnifique bloc de glace de deux pieds de longueur sur un pied d'épaisseur. La glace est d'un blanc opaque et très belle d'aspect. Nous apprenons que la fabrication donne des résultats très satisfaisants et que la compagnie est dans un état très prospère.

La manufacture se trouve à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Orange.

—On lit dans le Times, du 7 juin, de Londres: "Dans les mines de charbon dites Morgan Colliery, près Tredegar, un matin vers Orient. On a déjà retrouvé [illegible] cadavres. On croit qu'il y en a encore 30 ou 40 à retirer de la mine."

—Le 16 juin, aux courses d'Ascot, un nouveau triomphe a été remporté par un cheval français sur les chevaux anglais. [illegible] a eu en remporté de sa défaite de la veille, [illegible] le prix Alexandra de 1,000 [illegible] sur le principal de la journée. Le cheval [illegible] arrivé après elle est Strafford, à lord Glasgow.

Le steamer *George Cromwell* part ce matin à 8 heures, pour New York, avec les passagers dont les noms suivent:

J Anthoine, H Randet, P McElroy, J April et la femme, gen. E Taylor, E G Payne, E Ankelburn, E Ewing, J F Doherty, H H Miller et sa femme, S B Folk, Ey Lewis, J D Alley, F Chamberlain, capt Chamberlain, R Utter, Geo Woodward, J Lamorin, H Slater, Sherer, Col A Hesseland, Mme Tober, Mlle Yates, Mme E Heilbroth, Mme L F Hermann, Mlle E Tolby, Mlle E Eggleston, Mme Adams, capt A R Franklin, Mme Andrews, M Graveson, H S Sowood, D Moriarty, S Dinsmore, S Melodemus, G W Nelson, E Russell, S R Moore, sa femme, 4 enfants et domestique, Mlle M J Moore, E Brown, Mme E Lloyd, Wm Davis, Mlle L Davis, C Brandsbury, E Newhouse, Mlle Dunbar, M Reinger, W E Seymour, sa femme et 2 enfants, W H Henning, Mme Lyons, J T Holmes, G d Mandeville et sa femme, S J Musgrove, Mme E Thompson, Mlle M Thompson, Mlle L Thompson, W L Woolbridge, W Devlin, Mme C Nesbit et enfant.

EVENEMENTS D'ESPAGNE.

La conspiration militaire avortée de Valence a donné lieu à des interpellations à la chambre des députés espagnols. M. Posada Herrera a interpellé pour avoir des explications sur l'ordre de départ du général Prim, "qui a été mandé, a-t-il dit, dans des termes tels qu'il ne s'adresse d'ordinaire qu'à des hommes soumis à l'action des tribunaux." Le ministre de l'intérieur a répondu, et nous croyons devoir citer textuellement son discours:

"Si les autorités de Valence ont été destituées, c'est que, loin en ayant rempli leur devoir avec zèle et loyauté, un fonctionnaire peut cependant n'avoir pas interprété complètement les désirs du gouvernement en ce qui touche le pouvoir discrétionnaire attribué à cette autorité. En ce qui touche l'ordre donné au général Prim (auquel le Lord Capitaine avait la permission de venir à Madrid, ce général avait une permission pour voyager à l'étranger; mais, depuis plusieurs jours, il ne se trouvait plus à sa résidence. On dit qu'il était attendu sur un point voisin de la frontière, de Catalogne. Plusieurs gouverneurs de province ont fait savoir que les révolutionnaires l'attendaient, parce qu'il devait se mettre à la tête de la révolution.

"D'après toutes ces avis, le gouvernement, qui ne pouvait formuler contre le général Prim aucune accusation, mais qui ne tenait pas que l'on employât son nom en guise de drapeau pour troubler l'ordre public, a envoyé à Paris l'ordre formel au général de se rendre à Madrid. Déjà le même ordre avait été donné à la femme, la comtesse de Reus (général Prim). Cette dame avait fait répondre que son mari était parti pour l'Allemagne, mais qu'elle ignorait où il se trouvait. Dans ces circonstances, le gouvernement s'est décidé à faire paraître l'ordre dans la *Gazette*.

"Le gouvernement est tout disposé à respecter les droits qu'a le général Prim, comme citoyen, comme militaire et comme sénateur du royaume, tant que le gouvernement aura la certitude qu'il ne s'écarte pas des voies de la légalité. Par mesure de sûreté, M. Posada Herrera de regarder comme illégale l'ordonnance royale touchant les réunions; mais le gouvernement, pour qui la vigilance est un devoir, a su que, dans certaines réunions, on conspirait, et l'on analysait des ordres révolutionnaires; en conséquence, il a donné l'ordre aux gouverneurs de procéder contre ces réunions. Le gouvernement ne peut donner aucune assurance; c'est aux, si intervient de l'ordre viennent à démasquer plus nettement leurs projets, le gouvernement est à la tête de forces suffisantes pour étouffer toute espèce d'insurrection."

L'incident n'a pas eu d'autre suite, mais nous trouvons dans la *Gazette de Madrid* une circulaire du ministre de l'intérieur qui témoigne de la gravité de la situation. "Attendu, y est-il dit, que la surexcitation produite dans les esprits par le constant association de gens qui s'occupent en cachette, dans certaines réunions, des opinions illégales et de nature à renverser les institutions actuelles, ordre est donné aux gouverneurs de province de faire fermer immédiatement tous les cercles et d'interdire toutes les réunions ou sociétés où il serait question d'affaires politiques."

Les journaux espagnols, surtout les journaux libéraux ou ministériels, ont réfuté très vivement, même dans leur partie matérielle, l'agitation libérale du pays. Les nouvelles les plus contradictoires se heurtent dans leurs colonnes. Tout va bien, tout est tranquille partout, dit la *Correspondencia*; et trois lignes plus loin: "Hier on a saisi des charriots remplis d'armes et de poudre. On a découvert des canons, des bombes, des munitions de toutes sortes." "On ne craint pas de nouveaux désordres," dit la *Epoca*. Un peu plus loin: "Le gouvernement saura bien qu'il est de son intérêt de les combattre."

Une autre grande préoccupation pour les défenseurs du gouvernement est de savoir où est le général Prim. Les uns le font passer en Allemagne, les autres annoncent qu'il est arrivé avec Garibaldi dans Caprera; il est arrivé en Suisse et aussi à Marseille. Ce qui est certain, c'est que la police a fait une descente à son domicile, sans aucune circonstance que le général Prim, où qu'il soit, est mieux et plus en sûreté qu'à Madrid.

Après avoir sévi contre la presse et les journalistes, le ministre Narvaez Bravo prend contre l'armée les mesures les plus rigoureuses.

Le général Contreras a été déporté aux Canaries, le brigadier Milans de Bosch a été interné à Ceuta.

Le colonel Aleman et huit autres militaires ont été arrêtés à Valence.

Le comte de Reus ne paraît pas disposé à tenter l'hospitalité d'Aranjuez et à confier sa fortune et sa vie à la magnanimité de Narvaez, qui n'a peut-être pas oublié les événements de 1843.

Quoi qu'il en soit, la complicité de M. Prim dans la conspiration de Valence ne semble plus pouvoir être mise en doute. Il n'est pas douteux non plus que la conspiration avait des ramifications dans les principales villes d'Espagne et que la plupart des cercles démocratiques y étaient affiliés.

SOLDATS POUR LE MEXIQUE.—On nous écrit de Saint-Nazaire, 16 juin:

Le paquebot transatlantique *la France*, à destination du Mexique a pris la mer aujourd'hui; il emmène entre autres passagers un détachement de 400 soldats destinés à la légion étrangère du Mexique. Ce détachement est sous la conduite de sous-officiers français.

—Le transport à voile *le Cormoran*, parti le 24 avril de Cherbourg, ayant à son bord 36 femmes destinées au pénitencier du Maroni (Cayenne) sous la surveillance de quatre religieuses de l'ordre de Saint Joseph, a mouillé le 29 mai à Palmas (Grande-Canarie). Les passagers internées, qui représentent une collection d'infanticides, de voleuses et d'incendiaires, n'avaient donné lieu par leur conduite à aucune répression. *Le Cormoran*, dont le départ avait été retardé par des calmes plats, devait repartir le lendemain, 31 mai, pour Cayenne. Tout le monde allait bien à bord.

Vigie de Dieppe.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, *No 46, rue de Chartres.*

14 juillet 1865	Fahrenheit.	Centigrade.
6 heures du matin	79	26
midi	86	30 1/2
3 heures du soir	91	32 1/2
6 heures du soir	89	31 1/2

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS.—Ex parte—Mich. Hahn et Alexander Walker—Cette cause concerne la constitutionnalité de la loi du Congrès du 24 janvier 1865, imposant le serment [illegible] aux avocats qui désirent pratiquer dans les Cours de District des Etats-Unis. [illegible] M. Walker [illegible] et M. P. Banks a combattu le contraire. La question n'a pas encore été soumise au tribunal.

—Les Etats-Unis contre trois terrains de B. Avegno—Ces terrains et les bâtisses qui s'y trouvent [illegible] ont été déclarés forfaits. Le juge en a ordonné la vente pour le compte du gouvernement.

ENQUETE—Cath. Giordanne, âgée de douze ans, est morte d'une congestion cérébrale, à l'angle des rues Magazine et Jackson.

Le coroner Yaluta a pratiqué le [illegible] du corps.

COUR PREVÔTALE—Mich. Bantling et J. Sedgwick ont été condamnés chacun à cinquante piastres d'amende. Ils étaient accusés d'avoir reçu et vendu un mulet du gouvernement.

ARRESTATION.—Henry Liebman et Henry Hess qui ont passé la nuit du 11 au 12 courant, au Louisiana Hôtel, ont été arrêtés hier, et conduits devant le recorder du Premier District.

Ils sont accusés d'avoir volé dans la chambre de M. H. Falcon et d'en avoir enlevé une malle renfermant une somme de cinq cents piastres et des bijoux. Ils avaient d'abord réussi à s'évader, mais la police n'a pas tardé à les découvrir. Sommés d'expliquer devant le recorder, ils ont prétendu les habillements qu'on les avait trouvés sur eux. [illegible] à l'hôtel tous les articles [illegible] de Wagner.

L'instruction a été ajournée.

COUR DU RECORDER—Le recorder Vezinet a [illegible] de 13 [illegible]

Wm. C. [illegible] de Co—Cette maison a [illegible] à son ancien local, No 3 rue des [illegible] & Co ont [illegible]

UN ENRAGE ROYALISTE.

On lit dans la *Constitutionnel*:

Pour retrouver une dose plus amusante de divergence des vues qui existe entre les deux Chambres, M. le professeur Léo a prononcé un discours d'une violence extrême contre ceux qui cherchent à entamer le gouvernement du roi. "Le gouvernement, a-t-il dit, est plus que la plénitude du pouvoir, et vouloir la restreindre, ce n'est pas seulement voler l'Etat, mais trahir l'Etat. Nous avons tous horreur du vol d'une bourse ou d'un mouchoir; mais qu'est-ce que le vol d'une bourse en regard du vol de la puissance de l'Etat? On devrait placer partout cette inscription: 'Gardez-vous contre les voleurs de la puissance de l'Etat, les voleurs de souveraineté.' De même que les gens qui montent sur les montagnes s'abîment à mesure de l'avalanche, de même on s'habitue à l'idée dégoûtante et abominable des révolutions."

L'orateur examinant ensuite les théories des écrivains libéraux sur la souveraineté, s'est écrié: "A cette théorie de sorcières, je n'ai rien à opposer que le plus grand mépris. Implorons le Seigneur pour qu'il conserve la Prusse, avec que le serment à la Constitution soit violé et pour qu'il nous envoie ces colombes de paix." Le professeur Léo a terminé ainsi: "Il nous avons confiance en Dieu, l'absence du budget ne peut nous faire de mal. Le principal avant tout, c'est d'avoir du courage, du courage et encore du courage."

—On écrit de Marseille au *Messager du midi*:

"Vous avez publié une dépêche annonçant que des cas de choléra ont été constatés à Alexandrie d'Egypte. Nous avons reçu la confirmation de cette mauvaise nouvelle par le vapeur des Messageries impériales *le Saïd*, qui nous a apporté les correspondances de l'Inde-Chine. Ce paquebot a été mis en quarantaine à l'île de Frioul, car il avait eu dans sa traversée d'Alexandrie à Marseille divers passagers atteints du choléra, dont un avait été débarqué à Messine et un autre avait succombé.

"Je ne crois pas qu'il faille s'effrayer jusqu'à présent. Chaque année, au gros des chaleurs, nous avons à Marseille quelques cas de choléra isolés, auxquels on ne prête aucune attention. Il n'y aurait lieu de concevoir des craintes sérieuses que si l'épidémie augmentait à Alexandrie, avec laquelle nous entretenons des rapports suivis. Mais je sais que diverses dépêches ont été lancées dans la journée, et qu'on a répondu d'Egypte qu'il n'y avait jusqu'à présent rien d'alarmant."

—On lit dans la *Gazette de la Bourse*, de Saint Pétersbourg:

"Le 15 mai, a eu lieu, dans le village de Pokrovsky, gouvernement de Simbirsk, district d'Alatir, un accident affreux. Vers les cinq heures de l'après-midi, un grand nuage, accompagné de coups de tonnerre, est venu couvrir l'horizon, une forte pluie tomba pendant plus d'une heure et demie; tout à coup la montagne qui longe la rive gauche de Soura, et sur laquelle est installée une partie du village, se sillonna d'immenses crevasses et s'affaissa bientôt du côté de la rivière. Les habitants, muets de terreur, n'en firent aucun même s'occuper ni de leurs maisons, ni de leurs vergers, ni de rien de ce qui leur appartenait en un mot. Tout s'avança lentement vers la rivière. Les cosaques amenés à cet endroit du village reçurent l'ordre de quitter au plus vite leurs logements. Dans la nuit du 15 au 16, les crevasses s'agrandirent et le lendemain s'offrit aux yeux des habitants désolés un tableau de dévastation complète. Des maisons gisaient englouties à côté d'arbres et plus dans la terre, d'autres étaient complètement détruites. La rivière était couverte d'îlots sur lesquels de familles sont plongées dans la misère par suite de cette catastrophe."

FEUILLETON
LE
CHATEAU DE LA ROCHAUBERT.

(Suite.) 17 juin.

J'ai une nouvelle de plus à t'apprendre, c'est un fait bien simple cependant, c'est [illegible] m'en est donné, comme une sorte de violette, quoiqu'on ceux les signes avant-coureurs que nous avait déjà présagé le printemps.

Et d'abord, apprends que le château a perdu le deuil. Quand je dis le château, je ne puis sans être [illegible] que j'ai trouvée, ce matin, habillée de grand noir; mais sa mère a écrit à Paris pour avoir une robe, une mère a quitté un crêpe à son chapeau de [illegible] et a quitté en même temps le blanc pour une couleur [illegible]. Paule [illegible] le deuil [illegible] deuil, j'en ai [illegible] pas à son quelques [illegible].

Je lui en sais d'autant plus de gré que je n'ai pas enfant à point connu ma mère, et que le deuil chéri s'était étendu jusque sur son [illegible].

Aujourd'hui, dans l'après-dîner, j'avais poussé ma promenade jusqu'au village. Je croyais [illegible] dessous. Il est situé à un quart de lieue environ du château, et l'on s'y rend par un sentier qui traverse des bois [illegible] de part. C'était vers la fin du jour, lorsque j'arrivai sur la petite place en face de l'église, la semaine y appelait déjà pour l'Angelus. J'avais trop à remercier Dieu depuis la veille pour n'y pas entrer moi-même, et c'est ce que je fis avec une bonne volonté que je n'ai pas senti toujours en moi.

Cette église est charmante, pour une église de campagne, ainsi perdue loin des grandes villes et l'on n'y croire pas qu'on y trouverait seulement en Vendée, non moins belles et non moins ornées.

Il n'y avait personne. Le vent du soir bruissait faiblement sous les voûtes, quelques dernières rayons pénétraient par les vitraux, et vers les angles, et dans les interstices des hautes fenêtres, la vue se perdait dans cette demi-obscurité enchanteresse qui me paraît merveilleusement convenir à la religion et au tancolie des temples chrétiens, et dont le profane effet est une véritable accordance à l'âme de la recueillement et à la prière.

Oui, une église paraît à mes âmes, et je m'y suis prosterné avec bonheur, et ma tristesse s'est fondue en adoration et en épanchement ineffables devant le Dieu de Paule et de ma mère. Je le tenais, elles ont la cœur plein souvent que nous. L'homme peut bien prier partout, mais il prie mieux là, et je m'explique que certains grands génies soient allés demander à ces parvis du ciel dans les églises les inspirations qui les ont élevés au-dessus de leurs rivaux.

Cependant le pauvre homme sonnait au sonnerie, et je n'entendais que le peu qu'il [illegible] cent plaisamment dans les airs, et le bruit lointain de la corde qui montait, descendait, et remontait sous l'impulsion de ses bras. Lorsque je jugeai qu'il allait finir et se retirer, je me levai doucement, et me dirigeai vers la porte. Alors, j'aperçus deux femmes qui priaient à quelque distance de moi dans l'ombre, sans que j'eusse entendu le bruit de leurs pas sur les dalles à leur arrivée. L'une était ma cousine et l'autre Marguerite, la femme de chambre de sa mère et sa nourrice.

J'étais là, quelques pas d'elles, mais elles avaient la tête penchée sur leurs chaises, et, pour ne pas les troubler, je m'arrêtai près d'un pilier, à l'entrée d'une chapelle de la Vierge, tandis que le sonneur sonnait quelques coups dans la nef. Bientôt je les vis se lever, s'approcher de mon côté, passer près de moi et entrer dans la chapelle. Paule se recueillit un instant, puis déposa sur l'autel des petits vêtements d'enfant et un gros bouquet de roses blanches que Marguerite se mit à disposer dans des vases aux pieds de la madone. Le sonneur, qui est en même temps sacristain, venait d'arriver sur les entrefaites.

—A quelles intentions, Mademoiselle? demanda-t-il à ma cousine.

—Les fleurs, à l'intention de mon cousin Antonio, qui est orphelin, répondit avec émotion la jeune fille; et les vêtements d'enfant à l'intention de sa mère, ma pauvre tante, qui est morte, et pour laquelle je viens de commander un service pour après-demain au presbytère. Ou priera pour eux, dans la paroisse, n'est-ce pas?

Je n'entendis pas la réponse; il me semblait qu'un ange venait de poser sa main sur mon cœur pour le dilater délicieusement, tout en murmurant à mon oreille ces mots venus du ciel. Profitant du bruit causé par le redressement de la sonnerie, je me glissai le long de la muraille et regagnai la campagne.

La soirée était d'une pureté délicieuse, les dernières lueurs étaient tombées, et les arbres, plus calmes que jamais, les oiseaux et les bois embaumaient l'air de leurs parfums les plus doux. Tout se taisait, comme autour de moi, faisait silence, une paix divine était descendue sur la terre, et mes pensées avaient quelque chose de la douceur et de la pureté du parfum de ces roses.

Je savais cet touchant usage des paysans de la Vendée d'apporter aux pieds de leur patronne leurs offrandes de quelque [illegible]. Dans la [illegible] de voir [illegible] se trouvait en [illegible] la quenouille de mère de famille [illegible] les champs [illegible] de la belle, [illegible] la [illegible], qui est de son temps, avait il dit, et de plus [illegible] homme de prendre [illegible] de son [illegible] devant moi, avec [illegible] de sa [illegible] de son [illegible] bien, un bonne foi [illegible] à quelque un de ses familles libérales [illegible] à ces [illegible] même je ne serais pas [illegible] l'infidèle [illegible] francs de [illegible].

[illegible]

Je me gardai bien de la [illegible] mais je suis trop intéressé dans la question pour ne pas prouver qu'elle a raison de [illegible] tendresse de rester comme elle est. Ces fleurs de la dernière font merveilleusement ressortir les cordons d'une fraîcheur de lys et de roses, et ses deux belles nattes, sur lesquelles le soleil et le vent se détachent avec une pureté sans pareille, rehaussent de je ne sais quoi d'exquis la sévère et opime beauté de toute sa personne.

Je n'ai assez [illegible] comparer qu'elle est belle, [illegible] très belle, après avoir [illegible] de la [illegible] de tristesse, et le visage a [illegible] correct et [illegible] délicatesse de couleurs et de lignes qu'adorait la statuaire grecque. La chevelure, d'une abondance superbe, [illegible] ramassés sur les tempes, [illegible] rattachés par le derrière de la tête. Il y a dans ce vêtement ces grâces ondoyantes et de nature qu'aimaient les grands maîtres, qui relève la richesse véritable et [illegible] harmonie et l'ensemble. Les yeux bleus les ombragés de longs cils, ont une indicible expression de douceur pénétrante, et je donnerais beaucoup du meilleur des sourires de ses lèvres, et l'ombre de sourire dans le pli de la bouche.

Je ne sais vraiment si elle a conscience de toutes ces beautés, car on la croirait pas, à voir l'abandon et presque l'insouciance avec laquelle elle étale ce prodigue, sur la moindre observation de ma part, les charmantes beautés dans le [illegible].

De la peine de trois quarts, j'ai [illegible] à la cousine, et je suis encore quelques premières fiançailles.

Mais il est tard, mes yeux se ferment de fatigue, et j'ai peur que tu ne t'aperçoives de cette lassitude à la longueur de ce trop long épître. Il me faut pourtant encore ces dispositions à l'encouragement qui ne me plaît plus que jamais, j'ai besoin de mon'activité dans ces heures et tout [illegible], que les vallées me souviennent [illegible] de mon cœur.

Ne prendre en un autre temps que la nuit.

18 Juin.

Cette matinée a été pour moi terriblement émouvante. La service a eu lieu à dix heures. Il avait plu un peu, et dans [illegible] M. de la Rochaubert sont allés en voiture. La famille était seule. Il y a dans ce deuil plus ce moins quelque chose de furtif, n'est certain à la tranche de cette piété de bien qu'il faut attribuer ce concours de fidèles qui priaient avec nous. J'étais parti en avant, et déjà à l'église, lorsque M. de la Rochaubert est entré derrière sa femme, et escorté de M. Deuforest et les mènerais sous le porche. Je crois que l'on a été assez étonné de ma rencontre là, et j'ai supposé, à un mouvement du châtelain, que me [illegible] tenait de lui donner quelque déception. Mais ces gens qui ne sauraient pénétrer ce que j'en voulais pour le partager Dieu sont partis.

Je me tenais derrière un pilier, cherchant à me faire petit, et n'osant lever les yeux sur cette foule de pauvres paysans qui m'étaient ralliés, comme si tout le monde devait deviner le mien. Cette nécessité de dissimuler les pareils moments ajoutait à ma peine. Il m'eût été si bon de pouvoir parler de ma mère avec ces braves gens, dont la plupart avaient peut-être connu [illegible], et qui auraient pu me parler de leur amitié partagée [illegible].

[illegible] je me retirai [illegible] j'entendais [illegible] prier [illegible] Je n'avais pas de livre, je ne pouvais suivre l'office, elle la remarqua sans doute, et, comme elle avait deux livres, elle m'en prêta un avec cette aimable piété de grâce qu'elle apporte en toutes choses, et qui donne à ses moindres actions un charme extraordinaire. J'ai donc pu m'associer complètement, par elle, aux prières de l'Eglise, et mon cœur trouvait un écho dans chaque plainte que la prêtre murmurait à l'autel. Ce doux réchaud, cette pénétrante confiance, est je ne sais quel qui berce la douleur, et en endort peu à peu la violence. Il y a dans les versets de Job surtout un sentiment si profond et si large des misères de ce monde et des espérances pour l'avenir, que la foi la plus tiède se change insensiblement en un attendrissement qui devrait faire ce qu'il fait en les larmes. Ne semble-t-il pas que cette voix s'élève de ces tombes, pour nous consoler le résignation après la plainte, que nous devons de mieux la souffrance humaine et élever de toute sa grandeur [illegible] et l'espérance en Dieu?

A ce passage où il dit qu'il se relèvera un jour, au [illegible] et que son [illegible] ressuscité [illegible] rédempteur dans sa chair, à ce passage d'une foi si saisissante, dont le mot m'a toujours ému, fond de mon cœur l'espoir de revoir celle que j'ai perdue, il s'est fait en moi quelque un claire étonnement. C'était un éclair [illegible] d'un ange [illegible] que j'ai éprouvé alors que j'étais tombé à genoux à côté de Paule, et le front caché dans mon mouchoir, je [illegible] sans contrainte à mes pleurs et à mes prières. J'ignore tout que je disais à Dieu, j'ignore ce que je lui demandais, j'avais comme un galop, une pensée, un trouble, un désir. Je me blottis alors devant lui, sous le poids d'une douleur incomparable, [illegible] jusqu'alors et je compris pour la première fois cette leçon de ma mère, qu'il y a dans la consolation chrétienne et l'abandon total entre les mains de la Providence un baume pour la douleur, qu'aucune philosophie ne pourrait donner.

Oui, Louis, les pleurs ont leurs délices, et la force de la prière s'est peut-être jamais [illegible] et grande que dans ces premiers moments [illegible] pieds du créateur.

Lorsque je me relevai, ma cousine était debout, les regards tournés sur moi. A la vue de mes yeux baignés de larmes, un vif attendrissement s'est peint dans les siens, elle a détourné discrètement la tête, et s'est remise à lire dans son livre. Heureusement, elle [illegible] à l'autre extrémité du banc, [illegible], et que M. Desforest n'avait pu voir [illegible] de la place, située de l'autre côté de la nef.

Lorsque tout fut terminé, et que la foule commença à s'écouler vers la porte, l'abbé [illegible] et M. Desforest, [illegible] sur le seuil de la Rochaubert, M. [illegible] [illegible] et la tristesse [illegible] avec l'intention [illegible] la Caroline.

Je descendais la nef sur les pas de Paule, de derrière sa mère, [illegible] à [illegible] lorsqu'arrivée au bénitier, elle [illegible] doigt, et, [illegible] présenta [illegible] l'eau sainte.

—Monsieur, [illegible] dit-elle à demi-voix, ne pleurez pas tant, je vous [illegible]. Sous le [illegible] des [illegible] étaient les divers objets déposés sur l'autel de la Vierge, et dont M. le curé avait envoyé la veille, à l'[illegible].

A continuer.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 14 juillet.

Il n'y a eu plus de mouvement dans le marché [illegible] d'affaires [illegible] à 1300 [illegible] le marché est [illegible] et les divers [illegible].

[illegible] Au Cotton, le 10 du courant, M. Augustin [illegible] J. W. Burbridge [illegible] de la Louisiane [illegible] d'ajouter la conduite [illegible] à [illegible] de 1 46, après avoir [illegible]

[illegible]

Les Billets de banque [illegible] fort [illegible] la banque des Marchands [illegible] $100 [illegible] banque de la Louisiane [illegible] à 46 [illegible]

[illegible] que 1 [illegible] pour les billets de ville.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE, Vendredi soir, 14 juillet.

COTON—Le marché de [illegible] [illegible] pris environs 1300 balles dont [illegible]

[illegible]

Stock au même et à bord de navires non expédiés.

SUCRE ET MELASSE—[illegible]

PRODUITS DE L'OUEST—[illegible]

FRETS—Les steamers de l'entrepôt de New York, ont leurs [illegible] de cette compagnie à 2½ [illegible] steamships qui sont [illegible] Il y a considérablement [illegible] pas autre chose.

MARCHE AUX BESTIAUX.

[illegible]

LISTE MARITIME.

On trouvera à la [illegible] de navires [illegible] de [illegible] la liste [illegible] de la Nlle Orléans.

SERVICE FUNEBRE.

[illegible] CLAUDE GUICHONNET. Ses amis et connaissances sont priés d'y assister.

[illegible] DUBAC, [illegible] WARIE OLIMPE TAVERNE [illegible] BARDERIE [illegible] Dauphine [illegible] Prieur. [illegible]

AUGUSTE MONTREUIL,

Courtier [illegible]

[illegible]

On Achète
AU PLUS HAUT PRIX
L'OR, L'ARGENT,
et
Tous les Billets
QUI SE PASSENT PLUS,
ET
LES BILLETS DECHIRES,
RUE ST. CHARLES 15

Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles, de 6 heures du matin à 6 heures du soir. [illegible] juin—1m

Waterworks de la Ville.

[illegible]

Attendu qu'il est [illegible] à la mairie des Water Works [illegible]

[illegible]

Hotel de Ville. [illegible] HU KENNEDY, Maire.

DISCIPLES DE BERANGER.
Dimanche 16 juillet

A 8 heures du soir.

Soirée de chant pour Messieurs.

[illegible] A. CAMBIAS [illegible]

Nouvelle Société Lusitane
De Bienfaisance, de la Nlle Orléans.
Assemblée générale.

Les membres de cette Société sont priés de se réunir [illegible] LUNDI, 17 du courant, à [illegible] heures du soir, dans la Salle, au coin des rues [illegible]

L'exactitude est requise, car des affaires de haute importance seront soumises.

Par ordre du Président. A. A. MARCHAND, Secrétaire.

A. . . F. . . & . . A. . . M. . .

[illegible] la Loge [illegible] ce SOIR, à [illegible] heures précises [illegible]

[illegible] J. LACOB. [illegible] MARC [illegible] secrétaire.

Nourrice.

On demande une BONNE NOURRICE. [illegible] Dr C. A[illegible] [illegible] rue du Canal No 146 [illegible]

Ligne régulière de la malle de Mobile.

[illegible]

POUR MONTGOMERY [illegible]

[illegible] W. J. GRAHAM & Co. [illegible]

[illegible] VOYAGE DU DIMANCHE [illegible]

[illegible] Capt. W. LEWIS [illegible]

POUR MATAMOROS—[illegible] DANA DOUGLAS [illegible]

[illegible] GALVESTON [illegible]

[illegible] E. [illegible] JR. [illegible]

AVIS.
DEPARTEMENT DES TRAVAUX [illegible]

[illegible] 1865.

[illegible] d'ARRETER LE MARCHAGE DE L'EAU [illegible]

PROPRIETES A VENDRE.

[illegible]

Société Portugaise de Bienfaisance
ASSEMBLEE GENERALE.

Les membres de cette Société sont priés de se réunir DIMANCHE prochain, 16 juillet, à [illegible] heures [illegible] [illegible] de la plus grande importance [illegible]

Par ordre du Président. F. M. CANTOR, Secrétaire.

Sociedade Portugueza de Beneficencia
ASSEMBLEA GERAL.

Os membros d'esta sociedade são convidados a reunirem-se DOMINGO proximo 16 de julho, no local da Sociedade, rue Royale, canto de St. Claude e Tremé, ás [illegible] horas da tarde. Se requere grande pontualidade, pois questões de muita importancia serão apresentadas.

Nova Orleans, 13 de julho 1865.
Ordem do Presidente. F. M. CANTOR.
13 julho—4

J. J. HERR.
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE

[illegible]

VINS, EAUX DE VIE, WHISKEY, PRODUITS DE L'OUEST et du Nord.

[illegible]

L'Ancienne maison L. T. Moreau,
[illegible]

VIS-A-VIS L'HOTEL
PAUL DUMAGENE.

[illegible] LOUIS TARDOUIN MOREAU [illegible]

[illegible]

Hotel St-Charles
[illegible]

VENTES A L'ENCAN

Chapeaux et Chaussures.
PAR E. SOGEE & Co.
O. Bezou, [illegible]

SAMEDI, 15 juillet, [illegible]

[illegible]

Scrip de la Compagnie d'Assurance du Home.
PAR GABRIEL LEAUMONT,
Bureau d'encan, 95, rue de Chartres.

SAMEDI, 15 courant, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

$4[illegible] scrip de la Compagnie d'Assurance du Home [illegible]

Conditions—Comptant [illegible] 15 juillet.

Corde d'emballage.
12,000 livres corde d'emballage, à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS.
E. M. MONTGOMERY, encanteur.

Il sera vendu LUNDI, 17 juillet, à midi, [illegible]

[illegible]

Corde, tabac, biscuits pilote, &c.
PAR J. P. BOBENEAU, encanteur,
Bureau, au coin des rues Magazine et Gravier.

Il sera vendu, aujourd'hui, à 11 heures du matin, [illegible]

Meubles—Meubles.
PAR McCERREN & LANDRY.

Il sera vendu, à l'encan, samedi, 15 juillet, à 11 heures, dans leur salle, au Masonic Hall [illegible] assortiment de meubles, savoir: [illegible] lits, [illegible] bureaux, sofas, pupitres, &c.

Conditions—Comptant. 10 juillet

Marchandises sèches damagées, et marchandises [illegible].
PAR WM. P. VINCENT, Encanteur.

SAMEDI, 15 du courant, à 10 heures, il sera vendu à son magasin d'encan, rue de Chartres, No 16—[illegible]

[illegible] 7 balles beaux chapeaux paille de Campêche.

Boeuf—Boeuf—Boeuf.
PAR D. E. MORPHY, encanteur,

Il sera vendu samedi, 15 juillet 1865, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—[illegible]

Marchandises sèches, Souliers, Bas, Chemises, Chaussettes, Meubles, &c.
PAR FRANCIS FERNANDEZ.

SAMEDI 15 juillet, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, [illegible]

Coton—Coton
PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur
Bureau, Passage de la Bourse No 27.

LUNDI matin, 17 du courant, à midi, à la Presse [illegible]

[illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 10 juillet

Terrain amélioré et de prix dans le 1er District.—Succession de Mary Meladdin—[illegible]—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 26,396.
PAR E. M. JACOBS, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse, No 28.

En vertu d'un ordre [illegible] John W. Thomas, juge de la Deuxième cour de District de la Nouvelle Orléans [illegible] MARDI [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN
Peter Roos vs. H. M. Wright.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible]

[illegible]

ALFRED SHAW, [illegible]

Académie de Musique.
Spalding, Rogers et Bidwell, propriétaires.

JEUDI, VENDREDI et SAMEDI, 13, 14 et 15 juillet.
Les trois derniers jours

[illegible]

VENDREDI SOIR, 14 JUILLET
BENEFICE DE A. M. HERNANDEZ.

[illegible] LA TROUPETTE MAGIQUE [illegible] SOLO DE GUITARE [illegible] SAMEDI 15 MIDI.

Théâtre de l'Opéra.
Au coin des rues Bourbon et Toulouse.

Grand Concert de Charité.

[illegible]

Pour les détails, voir le programme. [illegible]

Divers! Divers! Divers!

100 BARILS PORC MESS [illegible]

[illegible] TABAC [illegible]

[illegible] RIZ, SUCRE et WHISKY.

[illegible] F. S. VANHORN [illegible]

Marchandises [illegible]
[illegible] C. TOMPKINS & Co.

ONT transporté [illegible] UN ASSORTIMENT COMPLET DE MARCHANDISES SECHES [illegible]

MILLIGAN & VON KIRKEN,
Encanteurs et Marchands-[illegible]

[illegible] Rue Common, No 91.

LES soussignés [illegible]

Nlle Orléans, [illegible] juin 1865.

AVIS.

Nous avons [illegible]

MAGASIN DE VARIETES.

[illegible]

Changement de domicile.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN

Propriétés améliorées et non améliorées dans le Premier District.
Succession de veuve Louis Foucher—No [illegible]
PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur,
Bureau No 38, rue Carondelet.

Il sera vendu samedi, le 15 de juillet, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible] de la Cour [illegible] Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du [illegible] la propriété dépendant de la succession de veuve Louis Foucher:

1. Un terrain dans l'îlet borné par les rues Constance, Thalie [illegible] Annunciation, [illegible]

[illegible]

Succession d'Elizabeth Canal.
No 26,[illegible]
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, [illegible] Bienville et Passage de la Bourse.

Il sera vendu, samedi 15 juillet 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue [illegible] de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 mai 1865, la propriété suivante [illegible]

[illegible]

Succession de Madame Marie Antoinette [illegible], Veuve de J. Aguiar—No 26,[illegible]
PAR S. GUINAULT, Encanteur,

[illegible]

NEUF LOTS DE TERRE [illegible]

[illegible]

Succession Louis Félix Bazan.
[illegible] actions, meubles, &c.
PAR BOUDOUSQUIE & FORTIER,
Chas E. FORTIER, encanteur,
Bureau No 23, Commercial Alley.

JEUDI, 20 juillet 1865, [illegible]

[illegible]

Succession de Mme, [illegible]
PAR BOUDOUSQUIE & FORTIER,
Chas E. FORTIER, Encanteur,
Bureau—Commercial Alley, No. 23.

JEUDI, 20 juillet, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, [illegible]

DEUX TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, [illegible]

[illegible]

GROCERIES.

PORC—[illegible]

[illegible] J. AYER [illegible]

Coton Filé, &c.

J'AI pour à bail [illegible] DU COTON [illegible]

[illegible] E. BEATY.

Belles terres
[illegible]

A VENDRE, [illegible]

[illegible] au No 37, rue Conti.

Demande de coupeur.

ON demande un COUPEUR de [illegible]

[illegible] E. CANE, No [illegible] rue St. Charles.

[illegible]

Aux Planteurs de coton

[illegible]

[illegible] F. V. GRANE [illegible]

BOUDOUSQUIE & FORTIER,
COMMERCIAL ALLEY, No. 23.

[illegible]

LEON PIERRE,
[illegible] Petites-Ecuries [illegible]
COMMISSIONNAIRES ACHETEURS
A PARIS,

[illegible] Nouvelle-Orléans.

J. H. WALTON, Encanteur,
Rue Carondelet, No 27,
Coin Union.

S'OCCUPE de la vente de propriétés foncières, [illegible]